

**Relevé de conclusions :**  
**Réunion de bureau du CLD**  
**Lundi 8 avril 2013 à Crémieu**

Présents :

Yvan Gautronneau, Bertrand De Germiny, Emmanuel Gindre, André Mansiaux, Jean-François Moyne, Pascal N'Kaoua, Eric Rodamel, Jean-Louis Sauvonnnet, Alain Varnet, Nadège Abon (*Chef de projet SCoT*), Claire Delorme (*Animatrice CLD*)

Excusés :

Michel Chinchole, Yves François, Catherine Veyron

Ordre du jour :

- Point sur la révision du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné / Implication du CLD ?  
*Nadège Abon, chef de projet SCOT*
- Suivi des travaux du CLD définis en assemblée plénière le 18 décembre 2012
- Elaboration du futur CDDRA : processus et planning d'intervention du CLD

## **1/ Révision du SCoT**

Nadège Abon, chef de projet SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné, est intervenue en réunion CLD pour aborder avec les membres du bureau la démarche de révision du SCoT lancée en décembre 2012 par le SYMBORD.

Dans un premier temps, elle est revenue sur la définition d'un SCoT et sur les particularités du SCoT actuel de la Boucle du Rhône en Dauphiné, approuvé en décembre 2007, et son application sur le territoire.

⇒ **Cf. diaporama de présentation et site Internet du SYMBORD / partie SCoT**

Quelques compléments à cette présentation :

Un SCoT c'est un projet de territoire écrit à l'échelle d'un bassin de vie, une échelle à laquelle les élus souhaitent travailler ensemble, sur un périmètre sans enclave soumis à validation par le Préfet. Le SCoT se décline en trois grands documents : un diagnostic territorial, un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et un DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs). Notre SCoT a été approuvé par les élus du territoire en décembre 2007. Les communes doivent, d'après la loi, mettre en compatibilité leurs PLU dans les 3 ans (et sans délais pour les POS). Seul le Préfet peut imposer aux communes de se mettre en compatibilité avec les SCoT. Aujourd'hui, sur le territoire, 19 PLU approuvés sont compatibles avec le SCoT.

Le contexte législatif a évolué, notamment avec les lois Grenelle I et II. Les SCoT doivent intégrer les nouvelles exigences apportées par ces lois à l'échéance 2016. Le SCoT devra répondre à de « nouvelles figures imposées », il sera doté de nouvelles compétences et exigences (par exemple définition de la localisation des ZACom = zones commerciales...).

De plus, le SCoT actuel a besoin d'ajustements notamment pour favoriser une meilleure mise en œuvre.

Les cabinets d'études Opéra, Ecovia et DBW accompagnent le territoire pour la révision du SCoT.

Les élus du territoire souhaitent aujourd'hui associer le CLD dans la révision du SCoT : le rôle du CLD sera consultatif. Il ne sera pas impliqué pendant la phase de diagnostic mais sera en revanche informé régulièrement pendant cette étape, avec entre autres, des réunions publiques « diagnostic-enjeux » organisées par le SYMBORD. Il est souhaitable que les membres du CLD y participent.

Quand les premières grandes lignes du pré-PADD seront écrites (pour avoir une base de travail commune), le CLD sera consulté.

Le bureau du CLD décide d'accepter ce rôle d'interlocuteur privilégié qui lui est confié par les élus du territoire pour la révision du SCoT en tant qu'instance de concertation représentative des citoyens et structures socioprofessionnelles du territoire.

⇒ **Prochaine réunion d'échange sur la révision du SCoT à prévoir à l'automne.**

## **2/ Suivi des travaux du CLD**

### **- Groupe de travail mobilité :**

3 réunions ce début d'année 2013, pas de nouveaux participants.

▪ Thématique de travail cette année : comment réduire les besoins en déplacements et le recours systématique à l'usage de la voiture ?

→ favoriser l'économie de proximité et réduire l'usage de la voiture

▪ Méthodologie : réalisation d'un diagnostic à l'échelle de 3 communes par un étudiant en stage au CLD pendant 3 mois ½ à partir du 22 avril 2013. Zone sélectionnée : Hières-sur-Amby, Verna, la-Balme-les-Grottes.

Enquête auprès des habitants + entretiens plus poussés auprès d'acteurs clefs du territoire (élus, gérants de petits commerces, etc.). Prendre en compte dans l'enquête quand et à quelles occasions sont effectués les déplacements des habitants vers un pôle urbain. Il devrait être possible d'extrapoler tout ou partie des résultats de ce diagnostic à d'autres parties du territoire.

### **- Groupe de travail Rapprochement écoles-entreprises**

2 réunions ce début d'année 2013 pour la mise en œuvre de cette action portée depuis plusieurs années par le Conseil Local de Développement.

▪ Suivi des 4 projets financés dans le cadre de l'action 12.1 du CDRA

▪ Préparation et organisation de la manifestation « Confluence » 8ème édition, le **jeudi 16 mai 2013 à 18h au LEAP** (financée sur le budget du CLD).

Déroulement de la manifestation :

18h-19h : présentation des projets réalisés dans le cadre de l'action REE par chaque établissement

19h-20h : moment convivial dans le hall d'accueil (en partenariat avec le LEAP qui célébrera le même soir les 10 ans de son action de coopération et d'éducation au développement et à la solidarité internationale).

⇒ **Ci-joint le programme de la manifestation Confluence (merci de relayer l'information dans vos réseaux respectifs)**

### **- La charte du bien vivre ensemble**

L'association CARDON, comité agricole et rural du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné, travaille depuis près de 2 ans en partenariat avec le CLD à l'élaboration d'une charte de « bon voisinage » entre agriculteurs, habitants et élus du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. La Charte vise à présenter des engagements mutuels et partagés pour mieux se connaître, mieux vivre ensemble, en bonne harmonie et durablement. Elle est réalisée à l'intention des anciens et nouveaux arrivants du territoire. CARDON travaille chaque année avec une classe de BTS « Services en espace rural » du LEAP de Villemoirieu.

Le projet Charte aujourd'hui :

▪ Une entrée « scolaire » a été définie pour toucher le plus grand nombre ; les enfants sont les ambassadeurs des bonnes pratiques auprès de leurs parents et sont les citoyens de demain.

- 2 formes ont été arrêtées : une première dite dépliant (pour le moment A4 3 volets) et une seconde dite poster (double A3). Un studio graphique a été sélectionné pour proposer une mise en forme et une édition de cette charte.
- CARDON a la maîtrise d'ouvrage et finance la finalisation/édition des documents dans le cadre de l'action 17-4 du CDRA.
- La charte a été validée lors de l'assemblée générale de CARDON le 5/03/13, puis par les élus du territoire lors du conseil syndical du 14/03/13. Sa diffusion est prévue à partir du mois de mai, organisation d'un évènement cet été pour le lancement de la charte.
- Suite à la charte, des fiches thématiques seront réalisées afin de faire vivre la charte et pour vulgariser de l'information technique auprès du grand public : la première devrait aborder la question de l'eau et de l'irrigation.

### **3/ Elaboration futur CDDRA**

- Actuel CDRA : un dernier avenant sera certainement réalisé début 2014 pour réajuster les financements entre chaque ligne d'action pour la dernière année de sa mise en œuvre.
- Elaboration prochain CDDRA : elle prendra certainement du retard par rapport au calendrier qui était initialement prévu notamment concernant l'arrêt du périmètre (c'est un choix très politique qui attendra sûrement l'après élections 2014). La question du périmètre est fondamentale pour mettre en œuvre par la suite des actions structurantes dans le cadre du prochain CDDRA. L'actuel CDRA est confronté à beaucoup de difficultés dans sa mise en œuvre dans le canton de Pont-de-Chéruy (périmètre des communes adhérentes ne correspondant pas du tout au bassin de vie de cette agglomération). Le bureau du CLD écrira, sans attendre les prochaines élections municipales, une note à l'attention des élus du comité de pilotage CDRA sur cette question du périmètre rappelant la nécessité d'une similitude avec le périmètre du SCoT.

Le territoire sera accompagné par un prestataire extérieur pour l'évaluation de l'actuel contrat, la réalisation du diagnostic territorial et l'écriture du prochain contrat. La consultation devrait se dérouler pendant l'été 2013. Le CLD sera associé dès l'écriture du cahier des charges.

⇒ **La prochaine réunion de bureau du CLD sera certainement consacrée à ce cahier des charges**